

## ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION

Le Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9,

VU la délibération en date du 08 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur François GROSDIDIER à la présidence de Metz Métropole,

VU la délibération en date du 03 avril 2023 relative à l'élection de Monsieur Geoffrey SCHULTZ en qualité de Conseiller Délégué de Metz Métropole,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Geoffrey SCHUTZ, Conseiller Délégué de Metz Métropole, reçoit délégation de fonctions, en qualité de titulaire, pour signer les actes et courriers, suivre les dossiers et exécuter les délibérations, dans le domaine suivant :

#### Insertion sociale et professionnelle

Cette délégation s'exercera en cohérence avec les objectifs fixés par le Vice-Président en charge des Solidarités et de la santé, Monsieur Khalifé KHALIFE.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Geoffrey SCHUTZ, la suppléance est exercée par Madame Fatiha ADDA, Conseillère Déléguée.

**Article 3 :** Monsieur Geoffrey SCHUTZ, Conseiller Délégué de Metz Métropole, reçoit délégation, en qualité de suppléante, pour exercer la délégation qui a été confiée à Madame Fatiha ADDA, Conseillère Déléguée de Metz Métropole, dans le domaine suivant : « Politique de la ville, prévention spécialisée ».

**Article 4 :** Lorsque le titulaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il doit en informer le délégant par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime devoir se déporter.

**Article 5 :** Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président de Metz Métropole pour la durée du mandat.

**Article 6 :** Le Directeur Général des Services de Metz Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté avec effet immédiat.

Fait à Metz, le **16 MARS 2023**

Notifié à l'intéressé, le  
Signature précédée de la mention  
« Bon pour Acceptation » :

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20230316-ARR-SCHUTZ-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement



"Bon pour  
acceptation"  


